

CHRONOLOGIE

1959	Procès de Pouvanaa a Oopa. Il quitte Tahiti le 15 mars 1960.
1961	Inauguration de la piste de Faa'a.
1962	Tournage de <i>Mutiny on the Bounty</i> .
1963	Élections territoriales et formation d'un conseil de gouvernement (3 RDPT, 2 UTD)
1963	(3 janvier) : De Gaulle annonce la création du CEP.
1963	(4 février) : transmission d'un vœu de J.B. Cérant-Jérusalem par lequel l'AT accepte l'installation du CEP et demande à la France des compensations.
1963	(mai) : un détachement du génie s'installe à Moruroa.
1964	La commission permanente accorde un bail gratuit à l'État pour Moruroa et Fangataufa.
1964	(juillet) : venue de G. Pompidou et refus de toute évolution statutaire.
1965	Alliance entre ex-RDPT et UT-UNR pour constituer un nouveau conseil de gouvernement.
1966	(septembre) : discours de Teariki critiquant les essais – devant de Gaulle venu assister à un essai nucléaire - Fin de l'activité à Makatea.
1967	F. Sanford élu député contre J. Teariki. 13 juin 1967 : question de Sanford à l'AN sur l'autonomie interne. Refus de G. Pompidou.
1967	(novembre) : question préalable sur l'autonomie interne adoptée par 17 voix contre 10.
1968	(24 août) : premier tir thermonucléaire.
1968	Retour de Pouvanaa à Tahiti.
1969	L'AT adopte le rapport Bouvier/Millaud. Inauguration des nouveaux locaux de l'assemblée territoriale.
1972	Manifestations anti-nucléaires.
1973	Loi accordant la nationalité française aux Chinois nés sur le territoire. Manifestations antinucléaires avec le Bataillon de la Paix.
1975	Création du Front de Libération de la Polynésie (futur <i>Tavini</i>). Premier tir nucléaire souterrain.
1975	(fin mai) : renversement de majorité en faveur des autonomistes et formation du Front Uni. O. Stirn refuse l'autonomie interne et inversement les projets de Stirn sont rejetés par les autonomistes.
1976	Arrivée de la pirogue <i>Hokulea</i>
1977	Occupation de l'assemblée par les autonomistes. De fait : deux assemblées et deux présidents. Impasse statutaire.
1977	(10 janvier) : décès de Pouvanaa a Oopa. (4 mars) : accord sur la dissolution de l'Assemblée territoriale. (29 mai) : victoire des autonomistes aux élections territoriales. (12 juillet) : promulgation du nouveau statut d'autonomie.

CONTEXTE INTERNATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL

La décolonisation de l'Afrique, notamment des anciennes colonies françaises, est un événement marquant des années soixante. L'ONU vient en soutien des demandes d'émancipation des colonies ou territoires sous tutelle. Le 14 décembre, l'assemblée générale vote la résolution 1514/15 qui proclame la nécessité de mettre fin rapidement au colonialisme sous toutes ses formes. En 1961 est créé le comité de décolonisation dit « Comité des 24 ». Peu à peu, à l'affrontement Est/Ouest se substitue un affrontement Nord/Sud. Le contexte national est marqué par la personnalité du général de Gaulle qui devient le premier président de la V^{ème} République, le 8 janvier 1959. Sa politique étrangère affirme l'indépendance nationale notamment grâce à l'arme nucléaire. La France connaît une forte croissance économique de 1958 à 1973. Ces années de croissance n'empêchent pas les crises dans une société qui connaît des profonds bouleversements et ce sont les étudiants qui provoquent la crise de mai 1968. En 1969, le général de Gaulle, dont le référendum sur la décentralisation vient d'être repoussé, démissionne. L'arrivée à la tête du gouvernement de Jacques Chaban-Delmas, personnalité supposée libérale, est plutôt négative pour les autonomistes : il prend pour chef de cabinet le gouverneur de Polynésie Jean Sicurani et nomme gouverneur (janvier 1970) Pierre Angeli, chef de cabinet des Ministres de l'Outre-Mer depuis 1966 : deux personnages hostiles à toute évolution statutaire. Sur le plan local, dans les années soixante, les autonomistes, n'obtenant pas l'évolution statutaire qu'ils souhaitent, étendent leur combat à la lutte contre les essais nucléaires. Ils se placent dans la perspective océanienne de refus des essais menée par la Nouvelle-Zélande et à un degré moindre par l'Australie. Sur le plan économique et social, la Polynésie est mise sous perfusion du C.E.P., même si, comme l'écrit Jean-Marc Régnauld, sans le C.E.P. elle « *aurait connu des transformations importantes parce qu'elle était française* ». Dès 1964, les dépenses du C.E.P. sont quatre fois supérieures au budget territorial. Les activités traditionnelles déclinent : Makatea cesse son activité en 1966, la nacre et la vanille périclitent, et l'exportation de coprah diminue. L'économie du territoire devient une économie de services. Dans les années soixante-dix, les rentrées fiscales du territoire sont remplacées par un forfait. Les dépenses du C.E.P. diminuent : de 58% en 1970, elles passent à 43% en 1977.



Illustrations : 1. La piste de Faa'a est partiellement mise en service dès octobre 1960. (Photo. Collection Ch. Gleizal)
2. « Champignon » caractéristique d'un tir nucléaire. Photographie DR.

1. Pouvanaa a Oopa a-t-il eu un procès équitable ?

Les recherches de Catherine Vannier et Jean Marc Régnauld ont montré que le procès fut particulièrement inéquitable. C'est une Cour criminelle (et non une cour d'assises) qui a jugé Pouvanaa. La Cour comportait deux magistrats du siège et quatre jurés choisis parmi une liste de notables de Papeete. Il y a peu de chances que les jurés aient été neutres, politiquement parlant, dans ce procès qui a revêtu un caractère politique évident. L'affaire a été traitée dans des délais très courts sur pression du pouvoir politique et du gouverneur. L'instruction a été menée essentiellement à charge. Ainsi, il est clair que l'affaire Pouvanaa revêtait un enjeu primordial dans la politique française. Le 21 octobre 1959, à 21 h, après deux heures de délibération, le jury de la Cour criminelle ne retint pas contre Pouvanaa l'incitation à incendie. Contrairement à ce qui se dit généralement, le Metua n'est donc pas, pour la Justice, un incendiaire. Le jury conclut qu'il y avait « *complicité de destruction d'édifices et la détention d'armes et de munitions sans autorisation* ». La tentative d'incendie aurait pu conduire, selon le code pénal, jusqu'à la peine de mort. Pouvanaa fut condamné à huit ans de réclusion et quinze ans d'interdiction de séjour. La requête en Cassation de Pouvanaa, ayant été rejetée le 11 février 1960, il fut emmené le 15 mars suivant en métropole pour y être incarcéré. Malgré de nombreuses interventions de diverses personnalités, ce n'est que le 8 novembre 1968 qu'il bénéficia d'une grâce présidentielle. Lors de son retour le 30 novembre 1968, il fut accueilli par une foule considérable. En juillet 1969, amnistié de sa condamnation il redevint éligible et fut élu sénateur en 1971. Il meurt le 10 janvier 1977, sans avoir jamais été en mesure de rejouer un rôle de premier plan.

Illustrations : 3. Le retour de Pouvanaa le 30 novembre 1968. (Photo. Collection Ch. Gleizal).



2. En quoi l'inauguration de la piste de Faa'a marque-t-elle un tournant ?

En mai 1959, les travaux de la piste débutent et en octobre 1960 la piste est ouverte au trafic. Un premier avion courrier, un DC 7 des TAI se pose à Faa'a. En mars 1961, le premier avion commercial, un DC 8 se pose à Tahiti-Faa'a, sur la piste, rallongée de 3416 m, et le 4 mai 1961 elle est officiellement inaugurée. La construction d'un aéroport à Tahiti est apparue à l'époque comme la solution à plusieurs problèmes : tout d'abord celui de l'isolement de la Polynésie française, qui demeure un frein à son développement, ensuite celui du déclin d'activité économique et enfin, celui de faciliter le projet du Général de Gaulle qui souhaite doter la France de

l'arme nucléaire. Pour la construire, il a fallu utiliser 400 000 m³ de remblais.

Illustration : 4. La piste de Faa'a sur le point d'être achevée. (Photo. Collection Ch. Gleizal).

3. Le tournage du film « Mutiny on the Bounty » marque-t-il une étape décisive ?

Le film de Lewis Milestone et Carol Reed avec Marlon Brando, Trevor Howard et Richard Harris. Il mobilisa des milliers de figurants, coûta près de 20 millions de \$ et on dit que son échec contribua à la faillite de la MGM. On a également souvent écrit que l'arrivée de la MGM à Tahiti a marqué le début de la transformation de la société tahitienne traditionnelle. Certes l'apport monétaire que représentait le budget du film provoqua une certaine inflation dans le territoire, et surtout amorça le besoin de consommation que nous connaissons aujourd'hui. Mais l'ouverture de la piste de Faafu, et surtout l'installation du CEP ont joué un rôle beaucoup plus déterminant dans l'évolution de la Polynésie que les kilomètres de film de la MGM.

Illustration : 5. Affiche du film « Mutiny on the Bounty ».



à la suite d'une déclaration faite en conférence de presse. En 1975, les premiers essais souterrains sont réalisés à Fangataufa.

Illustration : 6. Le général de Gaulle en visite en 1966. (Photo. Collection Ch. Gleizal).

4. Comment s'est décidée l'implantation du C.E.P. ?

Le 3 janvier 1963, l'assemblée envoie une délégation à Paris afin de discuter des problèmes économiques que rencontre le Territoire. Elle est composée de Jacques Tauraa, John Teariki, Jacques-Denis Drollet, Frantz Vanizette, Alfred Poroi, Rudy Bambridge qui représentent toutes les tendances politiques ainsi que du gouverneur Grimald. Le général de Gaulle reçoit la délégation et il leur confirme incidemment sa décision d'implanter une « base d'expériences nucléaires ». Comme le confirme Jacques-Denis Drollet à son retour le 16 janvier : « *Nous avons purement et simplement été informés. (De Gaulle) ne nous a pas demandé notre avis. Il a décidé.* » La France procède entre 1966 et 1974 à 48 essais nucléaires atmosphériques : ils sont effectués à partir de barges, de ballons ou d'avions. L'année 1974 est marquée par la poursuite des essais nucléaires, ce qui entraîne l'exclusion du gouvernement Chirac de Jean-Jacques Servan-Schreiber, ministre des Réformes,

5. Y a-t-il eu une opposition aux essais nucléaires ?

Après la campagne de 1971, la protestation s'accroît dans les pays du Pacifique, notamment les pays andins. Il semble que les études en vue d'essais souterrains commencent cette année-là, en particulier à Eiao dans les Marquises, site qui ne sera pas retenu. L'année 1972 voit la première intervention extérieure, avec le voilier *Greenpeace III* conduit par David Mc Taggart au nom de l'organisation *Greenpeace*, de constitution alors très récente. Le bateau est arraisonné dans la zone d'interdiction, puis reconduit vers les îles Cook. En novembre, l'Assemblée générale de l'ONU condamne les essais français en Polynésie. En 1973, l'activisme antinucléaire se développe avec l'intervention de personnalités de métropole. D'une part Jean-Jacques Servan-Schreiber, avec trois autres députés, participe à Papeete au meeting organisé le 23 juin par les leaders autonomistes ; d'autre part, le voilier *Fri* conduit par David Moodie prend à son bord quatre Français (dont le général Jacques de Bollardière et Brice Lalonde). Le navire est arraisonné, ainsi que de nouveau le *Greenpeace III*. À la fin de l'année, le gouvernement français publie un Livre blanc pour justifier les essais.

Illustration : 7. Jean-Jacques Servan-Schreiber à la manifestation antinucléaire le 24 juin 1974. (Photo. Collection Ch. Gleizal). 8. Arraisonnement du *Fri*. Photographie DR.



6. Comment l'indépendantisme se radicalise-t-il ?

Au début de 1972, l'affaire du « commando Teraupo » indique l'apparition d'une mouvance indépendantiste radicale : il s'agit d'un vol de caisses de munitions dans la caserne du BIMAT par un groupe de jeunes gens parmi lesquels Charlie Ching, un neveu de Pouvanaa. Arrêtés, les prévenus sont à l'origine d'une mutinerie à la prison de Nuutania, la nouvelle prison de Papeete. Ils sont condamnés à plusieurs années de détention. L'année 1977 est aussi marquée par la seconde affaire de violence politique : le 12 août, attentat contre la Poste de Papeete ; le 27, assassinat d'un homme d'affaires métropolitain, ancien militaire, Pierre d'Anglejean. Assez rapidement, la police identifie les coupables, membres d'un groupuscule *Te Toto Tupuna* (Le sang des ancêtres). Le procès a lieu en janvier 1979 ; des peines de prison de 5 à 20 ans sont prononcées.

Illustrations : 9. Mutinerie de Nuutania. Photographie DR.

7. La réforme communale.

La loi portant création des communes en Polynésie française (loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971) fut promulguée par l'arrêté n° 31 du 6 janvier 1972, sans l'accord de l'assemblée. Même la minorité s'associa à la majorité tant tous craignaient que l'État ne tienne pas ses engagements financiers à l'égard des nouvelles communes. L'assemblée après avoir envisagé un recours en annulation se préoccupa de la délimitation des communes qui aboutit à un découpage en 48 communes et 98 sections de communes appelées communes associées depuis 1977. Après les élections municipales des 2 et 9 juillet 1972 qui suscitèrent « un vif intérêt dans les districts », les autonomistes comprirent qu'il était contre productif de s'opposer à cette réforme qui voyait passer les communes sous la tutelle de l'État alors que leurs adversaires surent en profiter.

Illustration : 10. John Teariki devant sa mairie de Moorea. (Photo. Collection Ch. Gleizal).



8. À quel but répond la naturalisation massive des Chinois ?

La loi 73-42 du 9 janvier 1973 modifie les conditions d'accès à la nationalité française. Elle dispose que l'expression « en France » s'entend du territoire métropolitain mais aussi des départements et territoires d'Outre-Mer. Rapidement, près d'un millier de Chinois obtiennent la nationalité française. Ce qui n'est pas sans conséquences politiques. En mars 1973, aux élections législatives les nouveaux inscrits (dans le même bureau de Papeete) votent largement pour Gaston Flosse, soutenu par l'Administration qui a joué sur la crainte de la communauté chinoise devant les revendications autonomistes de Francis Sanford. Il est cependant réélu au second tour. En 1972, Michel Law est le premier élu d'origine asiatique à l'assemblée territoriale sur la liste de Frantz Vanizette. En novembre 1976, il crée son propre parti le *Pupu Taina*. Il se considère comme le porte-parole de sa communauté auprès de l'État et du Territoire.

Illustration : 11. Le parti *Pupu taina* fondé en 1976 par Michel Law. (Photo. Collection Ch. Gleizal).

9. Pourquoi l'assemblée est-elle occupée de juin 1976 à avril 1977 ?

Le Front Uni veut rejeter le projet de statut Olivier Stirn qui s'est concerté avec l'U.D.R. locale. Le 19 novembre à 0h15, Frantz Vanizette profite de l'absence de 5 conseillers U.D.R. pour convoquer l'assemblée, repousser le projet et adenasser les portes de l'assemblée. Le 10 juin 1976, le gouverneur convoque l'assemblée. Il est empêché d'ouvrir la session par 14 autonomistes soutenus par de nombreux partisans. 16 conseillers anti-autonomistes se réunissent et élisent Gaston Flosse à la présidence. Leur lieu de réunion est la salle du conseil de gouvernement. Il y a donc 2 assemblées, l'une présidée par Gaston Flosse, l'autre par Frantz Vanizette. Le siège dure 10 mois. Francis Sanford démissionne de son poste de député le 17 juin 1976, pour se faire réélire, contre Gaston Flosse, le 12 septembre, avec 55,75% des voix. À la reprise des discussions entre les autonomistes et l'État, un accord est trouvé sur la dissolution de l'assemblée. Son évacuation est effective le 1^{er} avril 1977.

Illustration : 12. Occupation de l'assemblée à l'initiative de Frantz Vanizette. (Photo. Collection Ch. Gleizal).

